



COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 12 MARS 2021 - 17H00
Séance à huis clos
SALLE DE REUNION MAIRIE

A 17H, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Présents : Mmes CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, MATHIEU Nicole, REGNIER Nicole, NANNINI Véronique.
MM., MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, PUCCIO Guy, ROUSSELON Olivier, WALI Mouche, FUENTE Thomas.

Pouvoirs : Mme GODART Annick à Mme MATHIEU Nicole

Absents : Mmes BRAO Florence, BISSON Alexandra, M. MISSONIER Jean Marc.

2 Questions à l'ordre du jour

1°/ Vote du budget primitif 2021 (ex question n° 5 conseil du 6 Mars 2021)

2°/ Affectation du résultat 2020 : communal (ex question n° 6 conseil du 6 Mars 2021) = **remplacé par** : Projet aménagement de bâtiment communal parcelle A326 entrée 1 rue des Alziary et une entrée 10 Bld Salvago : Travaux d'isolation thermique et de confort par la pose de volets – proposition devis + demande de subvention auprès de l'Etat « DETR » et le Département des A.M.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, Mme NANNINI Véronique est élue à l'unanimité des présents.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier et remplacer la question n° 2 à traiter à l'ordre du jour suivant détail susmentionné. Elle précise que l'affectation du résultat 2020 a été voté en séance du 6 Mars 2021.

Proposition approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante

1°/ Vote du budget primitif 2021 (ex question n° 5 conseil du 6 Mars 2021)

DELI : 392021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif communal de l'exercice 2021 qui est équilibré en dépenses et recettes :

-Section d'investissement : en dépenses 371 890.78 € - en recettes 371 890.78 €

- section de Fonctionnement : en dépenses 1 014 384.00€ -en recettes 1 014 384.00€

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à prendre toutes les mesures et signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, ouï son Maire, et après en avoir délibéré,

- approuve le Budget primitif 2021 de la commune de Roquestéron.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.

2°/ Projet aménagement de bâtiment communal parcelle A326 entrée 1 rue des Alziary et une entrée 10 Bld Salvago : Travaux d'isolation thermique et de confort par la pose de volets – proposition devis

demande de subvention auprès de l'Etat « DETR » et le Département des A.M.

DELI : 402021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le bâtiment communal, avec une entrée 1 rue des Alziary et une autre 10 Bld Salvago, est très ancien et abrite actuellement trois locataires.

Dans le cadre de l'aménagement des bâtiments communaux et afin de réaliser des économies en consommation d'énergie qui s'avèrent impératifs, elle propose une rénovation thermique et de confort par le changement de tous les volets vétustes, délabrés voire dangereux pour certains.

Pour cela, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise HOMERENOVATION 06 pour un montant de 12.880,00^E HT ou 14.168,00^E TTC pour le changement des treize volets existants.

Elle propose au conseil municipal d'approuver :

- le projet d'isolation thermique et de confort tel mentionné ci-dessus,
- l'intervention de l'entreprise HOMERENOVATION pour l'exécution des travaux en sachant que ladite entreprise a déjà effectué des travaux d'isolation sur le bâtiment communal sis 4 à 8 rue du Dr Passeron
- le devis présenté par l'entreprise soit 12.880,00^E HT ou 14.168,00^E TTC (dépense pour 13 volets)

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

A la suite et pour financer ce projet, Madame le Maire propose :

- de solliciter M. le Préfet des A.M. au titre de la Dotation des Equipements des Territoires ruraux « DETR » à hauteur de 30% du montant total HT des travaux, soit : 3.864,00€
- de solliciter M. le Président du Département des A.M. au titre des « Aides aux Collectivités » à hauteur maximale de 50% du montant subventionnable soit : 4.508,00^E (dépense 12.880,00^E HT - 3.864,00€ Etat = 9.016,00 x 50% = 4.508,00^E)
- d'approuver le plan de financement qui se détaillerait comme suit :

ENTREPRISE	DEPENSE HT	DEPENSE TTC
HOMERENOVATION	12.880,00€	14.168,00€

SUBVENTIONS SOLLICITEES :

PREFECTURE DETR 30% sur 12.880,00^E 3.864,00€

DEPARTEMENT DES A.M. 50% sur 9.016,00^E 4.508,00€

Part communale HT : 4.508,00€ ... 12.880,00^E HT ou
(ou part Communale TTC : 5.796,00^E) 14.168,00^E TTC

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions ci-dessus en précisant que la date limite de dépôt du dossier de demande de subventions au titre de la « DETR » est fixée au 2 Avril 2021.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations ci-dessus et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Informations diverses :

- En vue des premiers tours de scrutins le 13 Juin 2021 pour les élections départementales et régionales, les membres de la commission de contrôle des listes électorales devront se réunir entre le Jeudi 20 et le Dimanche 23 Mai 2021 pour s'assurer de la régularité de la liste électorale.
- Demande d'implantation d'un panneau publicitaire proposé par la SAS SBBF gérant du restaurant le Vieux Moulin sis 15 TRue Fortuné Raybaud à LA Roque en Provence. Ce panneau d'une hauteur de 70 cm – longueur 1 m sans ancrage au sol serait installé sur le domaine communal contre le rocher existant (voir photo présentée par Mme le Maire) jouxtant la RD17 à hauteur du transformateur –
L'assemblée délibérante a émis un avis défavorable en précisant qu'un panneau publicitaire est exisant à l'entrée de la RD1 hauteur du Pont du Riou.

**Les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée à 18H.
Sur 2 questions à l'ordre du jour, 2 ont donné lieu à délibération.**

n° 39 au n° 40

La Présidente de séance
Danielle CHABAUD

La secrétaire de séance
Véronique NANNINI

Chaubaud

Nannini

D. Vauchez

Munier

Jannin

Munier

un

un

un

un

P.O. CODART

un

un

